



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

lutte contre le terrorisme

Question écrite n° 34900

Texte de la question

M. Claude Goasguen attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur l'inscription du Hezbollah branche armée sur la liste européenne des organisations terroristes. Mais pour quelles raisons l'UE et la France n'ont pas agi auparavant alors que de nombreux parlementaires les y invitaient formellement ? Les preuves que le Hezbollah n'est pas une organisation caritative ou un simple parti politique sont multiples et graves. L'UE a fait le choix de n'inscrire sur cette liste que la branche armée du Hezbollah, protégeant ainsi le parti politique. Il demande comment, dans les faits, il sera possible de contrôler qu'aucune aide de l'UE ne bénéficie à la branche armée, et si la France compte verser des aides à visée sociale au Hezbollah dans ces conditions.

Texte de la réponse

Le Conseil de l'Union européenne du 22 juillet dernier a décidé d'inscrire la branche armée du Hezbollah sur la liste européenne des organisations terroristes. Cette décision, que la France avait préconisée avec plusieurs de ses partenaires, notamment le Royaume-Uni, marque le terme d'un cycle de discussions entamé en juin dernier. Il s'agit d'un geste fort des Européens pour condamner fermement les activités terroristes de la branche armée du Hezbollah. Cette décision n'empêchera pas la poursuite du dialogue avec l'ensemble des partis politiques libanais et n'affectera pas les programmes financés par l'UE et les Etats membres au Liban. La France, comme l'Union européenne, est attachée à la stabilité et à l'unité du Liban et est déterminée à maintenir le dialogue avec l'ensemble des partis politiques du Liban. La France et l'Union européenne se tiennent aux côtés des institutions libanaises. Les aides fournies par la France comme par l'Union européenne bénéficient à l'ensemble de la population libanaise et n'ont pas vocation à être versées à des partis politiques.

Données clés

Auteur : [M. Claude Goasguen](#)

Circonscription : Paris (14^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 34900

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Affaires étrangères

Ministère attributaire : Affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [30 juillet 2013](#), page 7948

Réponse publiée au JO le : [17 septembre 2013](#), page 9632